

**AVIS ET COMMUNICATIONS  
DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE PLANCHES À REPASSER ORIGINAIRES DE CHINE ET D'UKRAINE**

2007/03 DGDDI/E4

**Rectificatif** au règlement (CE) n° 1620/2006 de la Commission du 30/10/2006 (JOUE L300 du 31/10/2006), qui instituait un droit antidumping provisoire sur les planches à repasser originaires de Chine et d'Ukraine.

Page 15, au considérant 12, et page 41, à l'article 1er, paragraphe 1:

*au lieu de:* "...équipées de jeannettes de repassage et de leurs éléments essentiels, à savoir..."

*Lire:* "...y compris les jeannettes de repassage et de leurs éléments essentiels, à savoir..."